

■ Rapport moral de la présidente Simone Douek

Bonjour à toutes et à tous.

Je déclare ouverte la 69ème assemblée générale du Snac.

Cette année, comme les précédentes, nous n'avons pas manqué d'énergie pour continuer de défendre le droit d'auteur dans un contexte qui ne lui est pas particulièrement souriant, au milieu de mutations qui demandent réflexion et adaptation.

Le principal constat de l'époque, ça n'aura échappé à personne, est que nous nous dématérialisons à la vitesse V. Le virtuel nous gagne, ses simultanités de diffusion et de réception, et cette dévoration goulue de l'univers tout entier dans une absence permanente de hors-champ ; et surtout - toujours - cette exigence de gratuité du public pour tout ce qui circule sur la toile. Le partage des valeurs demeure problématique, les auteurs restent les moins bien servis dans ces diffusions de masse. Ce qui fait que notre travail en est d'autant démultiplié, accéléré, densifié. Et que la raison d'être du Snac, bien loin de s'user ou de s'amenuiser, accroît son assise. Nous devons répondre tous azimuts aux projets de lois - qu'ils soient intérieurs à

notre territoire ou d'envergure européenne - qui tentent de détruire celle que nous défendons, et continuer d'assurer notre présence et notre rôle auprès des auteurs. Nous sommes présents dans tous les lieux où nous devons intervenir. Car la loi sur la propriété intellectuelle existe, à nous d'être vigilants pour en faire évoluer les interprétations, tout en la gardant pérenne.

C'est vrai aussi que nous vivons dans un contexte où nous sommes moins soutenus : en ces années - et ce n'est pas nouveau - les syndicats sont facilement discrédités. Ils s'entendent dire qu'ils ne sont plus adaptés à l'évolution du panorama social et économique. L'individualisme gagne du terrain. Et le Snac n'échappe pas à ce jugement sévère. Quand bien même on remplacerait le mot syndicat par «union», ou «gilde», ou «groupement», ou «organisation», ou «association professionnelle», ni les actions ni l'axe du travail ne changeraient : il s'agit bien, pour nous, de la défense du droit d'auteur et par conséquent de la vie de la création.

La particularité de notre syndicat de réunir tant de métiers de créateurs différents est aussi une force - et non un émiettement, comme on l'en-

« Je déclare ouverte la 69ème assemblée générale du Snac »

SOMMAIRE

- P 1 Rapport moral de la présidente, Simone Douek
- P 3 Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale ordinaire
- P 4 AGE ; Modification des statuts à l'article 3 et à l'article 15
- P 5 Extraits du rapport d'activités par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

- P 9 Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq
- P 11 Rapport de la commission de contrôle par Laurent Mantel / Rapport du commissaire aux comptes, Julien Durand (Europe Consultants) / Désignation des membres du Conseil syndical
- P 12 Désignation du Bureau pour l'exercice 2016-2017

tend dire : les ponts et les échanges entre nous ne peuvent qu'être enrichissants, c'est une école de négociation au sein même de notre organisation.

Donc, comme chaque année nous nous sommes penchés sur un nombre important de dossiers, avec en toile de fond les travaux de la Commission européenne qui s'applique à « transformer » le droit d'auteur. Nous sommes en attente des nouveaux textes, après que nous avons donné il y a à peu près un an, notre « Point de vue des auteurs pour une évolution cohérente du droit d'auteur », qui mettait en garde contre une « sous-législation » européenne. Comme chaque année, les dossiers que nous avons étudiés ont concerné aussi bien les conditions matérielles de la vie des auteurs, que les projets de loi touchant au droit d'auteur.

- Nous avons suivi de très près le projet de loi LCAP (Liberté de création architecture et patrimoine) - et ce depuis le mois de janvier. Cette loi, qui a, entre autres projets, l'ambition de rétablir la transparence entre artistes-interprètes, producteurs et plates formes de musique en ligne, n'en oubliait pas moins les auteurs et les compositeurs, qui étaient au début les grands absents du texte. Au cours de notre audition auprès de la commission culturelle de l'Assemblée nationale, nous avons insisté sur ce point. Nous avons proposé divers amendements à ce projet de loi. L'amendement de Patrick Bloche s'en est inspiré pour ce qui est du domaine du livre, à propos de la transparence des éditeurs et des redditions de comptes aux auteurs. Mais cet amendement a connu des péripéties, vous le savez, il a été supprimé par le Sénat, repris à son retour à l'Assemblée nationale, mais bien écorné.

Nous avons, au cours de notre audition auprès de la commission, insisté sur la nécessité de remettre au goût du jour numérique les contrats d'édition musicale, qui à ce jour restent obsolètes. Ce point aujourd'hui occupe et préoccupe grandement, car la mobilisation des compositeurs pour le contrat d'édition numérique se heurte à une négociation compliquée, ou plus

exactement à une absence de négociation, et c'est là que se démontre une fois de plus la nécessité d'une volonté politique, volonté politique qui jusque là n'a pas existé. Le Snac a demandé que la mission Kancel-Maréchal qui devait étudier la question se transforme en instance de médiation, ce qui paraît accepté. Le code des usages qui en sortirait pourrait, de fait, faire évoluer la loi.

- Nous avons par ailleurs, cette année, défendu de plusieurs façons une certaine idée de la création, de l'auteur, de sa liberté.

- La loi République numérique - qui est passée à coup de 49.3 elle aussi - est parfois contestable, lorsqu'elle demande par exemple

la mise en ligne gratuite des travaux des chercheurs dont une partie du financement vient de l'État ; eux-mêmes interprètent cela comme un déni de la notion d'auteur ; et cela pose à nouveau la question de la définition du domaine public, que certains rêvent de transformer en règle de base par défaut de ce que j'appellerais un « non droit de la propriété intellectuelle ».

- Dans le souci de défense de la langue et de la culture françaises, nous avons suivi de près la question des quotas de chansons françaises à la radio, en nous inquiétant de la pauvre diffusion de nouveautés par les radios. Un amendement du projet de loi LCAP - toujours elle - contribue à faire respecter ces quotas, et le Snac est co-signataire d'une tribune qui appelle la validation de ces amendements en séance publique.

- Nous nous sommes manifestés pour que ne soit pas caricaturée l'image de l'auteur, de l'écrivain, qui n'est ni un pauvre hère ni un vendu, ni un pur esprit, comme semblait le suggérer Mazarine Pingeot dans un article ; dans une réponse à cet article j'ai à mon tour suggéré que l'auteur serait plutôt une personne qui a fait le choix des risques



Crédit : Antoine Cupial

de la création et d'une situation sociale, avec ses doutes et ses incertitudes.

- Nous avons aussi élevé notre voix (notre plume) pour la liberté d'expression et de création en écrivant au président de la République pour rappeler à quel point est inacceptable la torture du poète Ashraf Fayad en Arabie Saoudite ; et nous avons pensé important de manifester par des communiqués notre révolte et notre soutien aux victimes des attentats, pour dire que la liberté d'expression ne doit souffrir aucun compromis.

• Au chapitre de notre collaboration avec d'autres organisations professionnelles ou sociétés d'auteurs, nous avons essayé d'être les artisans d'une ouverture et d'un dialogue plus évident qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant avec la SACD. Le rendez-vous que nous avons eu il y a quelques jours, Emmanuel et moi, avec Sophie Deschamps et Pascal Rogard laisserait entrevoir des collaborations ou réflexions communes sur certains dossiers, comme celui, assez brûlant, des adaptations cinématographiques ou audiovisuelles depuis la bande dessinée.

• Je ne résiste pas à vous parler d'un petit texte que j'ai lu il y a peu : Diderot, dans sa « Lettre historique et politique adressée à un magistrat sur le

commerce de la librairie », s'interroge en 1767 sur la place des libraires, - nous dirions aujourd'hui des éditeurs, sur leurs privilèges - on parlerait d'exclusivité de publication, et sur les rapports des auteurs avec ceux-ci.

C'est étrange de constater l'écho entre ses préoccupations de 1767, (les lois qu'il cite sont de 1749), et les nôtres au XXIème siècle. Cela fait 250 ans, et c'est encore d'actualité. Quand les auteurs scientifiques craignent la mise à mort annoncée de l'édition scientifique française indépendante, lui argumente sur les avantages pour un auteur de s'adresser à un libraire attiré. Comme nous, il doute du bien-fondé de la concurrence, il en dénonce les méfaits sous-jacents, c'est à dire la destruction des savoir-faire. Lorsqu'il évoque la censure c'est pour la déconseiller fortement aux libraires, en ce qu'elle est contre productive - à notre époque elle l'est tout autant et en plus elle est faiseuse de mort. À nous de rêver aujourd'hui de l'actualité et de la fraîcheur de nos travaux dans 250 ans. Ça voudra dire alors qu'on aura sans doute transmis à nos successeurs ce qu'il fallait transmettre... Mais en attendant de nous retrouver dans 250 ans, nous avons une échéance plus proche : le Snac, né en mai 1946, a cette année 70 ans. Nous allons fêter cet anniversaire au mois d'oc-

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire

Le vendredi 17 juin se sont tenues, dans les locaux du syndicat, la 18ème assemblée générale extraordinaire et la 69ème assemblée générale ordinaire

ORDRE DU JOUR

14 h 45 : Assemblée générale extraordinaire : présentation, discussion et vote des propositions des articles 3 et 15

15 h 00 : Assemblée générale ordinaire : rapport moral de la présidente.

15 h 10 : Rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

15 h 40 : Discussion et vote du rapport moral et du rapport d'activités.

15 h 55 : Rapports du trésorier et de la commission de contrôle, puis lecture des rapports du commissaire aux comptes. Discussion et vote des rapports de trésorerie et de contrôle (quitus donné par l'AGO),

16 h 20 : Votes de l'Assemblée générale : homologation des désignations des représentants au Conseil, constitution de la Commission de contrôle pour l'exercice 2016-2017

16 h 45 : Débats et questions.

tobre prochain, à la SGDL, par une réception. Nous en profiterons pour rappeler les combats de notre syndicat, nos positions sur un certain nombre de dossiers, nous inviterons ceux qui nous soutiennent, mais aussi des décideurs, des politiques, des institutionnels, pour élargir le cercle de ceux qui nous connaissent, pour donner du poids à nos actions. Nous publierons à cette occasion un petit livre qui s'appellera « 70 ans - 70 mots », où dans une sorte de dictionnaire amoureux du Snac nous essaierons de raconter tout ce qui nous agite aujourd'hui...

• Je veux pour terminer vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces cinq années où j'ai assuré la présidence du Snac. Nous allons élire tout à l'heure, au conseil syndical rentrant, un nouveau président ou une nouvelle présidente. Ce qui est réjouissant c'est le nombre de désirs qui se sont manifestés, preuve que notre syndi-

« Je veux vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces cinq années (...) »

cat est bien vivant, qu'il a envie d'exister. Et que l'on est bien déterminés à continuer tous ensemble à mener les combats de ce tournant d'époque... et à continuer de créer, surtout.

• Mais si le Snac tient debout, c'est bien grâce à son délégué général, à notre délégué général, Emmanuel de Rengervé. Emmanuel je tiens à te remercier pour ta ténacité et ta compétence et ta patience avec les auteurs et les compositeurs ;

Sylvie, Ariane, merci pour votre présence, pour votre attention quotidienne à la vie du syndicat, pour votre engagement ;

Xavier, merci de permettre à notre bulletin de se construire et de revenir tous les trimestres, merci d'apporter votre calme et votre rigueur à nos travaux d'écriture et aux futurs 70 mots du Snac.

Assemblée générale extraordinaire : modification des articles 3 et 15 des statuts

Après lecture et discussions de la proposition de modification de l'article 3, l'AGE vote à l'unanimité la modification suivante :

Article 3. - (1^{er} paragraphe sans changement)

(paragraphe 2 modifié) *Le syndicat peut être consulté par ses adhérents et peut les assister sur tous les différends et toutes les questions se rattachant au droit d'auteur et au statut d'auteur.*

(paragraphe 3 nouveau) *Le syndicat peut être mandaté par un adhérent dans le cadre d'un litige avec un cessionnaire de droits sur une œuvre, pour tenter de résoudre un différend de manière amiable ou contentieuse.*

(le reste de l'article sans changement à partir de l'ancien paragraphe 3)

Après lecture et discussions de la proposition de modification de l'article 15, l'AGE n'adopte pas la modification proposée (contre la modification : 21 – pour : 10 – abstention : 4)



Crédit : Antoine Cupial

■ Extraits du rapport d'activités de l'organisation par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

(NB : Lors de l'assemblée générale, le rapport d'activités écrit, préparé par le délégué général a fait l'objet d'une présentation orale résumée. Pour la présente publication, certaines parties du rapport du délégué général ont été coupées. Le texte complet sera disponible sur le site du Snac ou vous pourrez le recevoir sur simple demande auprès du Snac.

Bonjour Mesdames et Messieurs,
Je dois vous présenter en moins de 30 minutes les activités menées et les dossiers suivis cette année par votre syndicat (...)

Dans un temps aussi limité, il est impossible de vous présenter dans le détail les sujets, je ne pourrai donc aborder que les points essentiels ou marquants de l'exercice 2015-2016.

1. Le syndicat : votre organisation en quelques chiffres

(...) Un budget majoritairement constitué (69,65 %) par les cotisations des membres ou le produit des recettes reçues des auteurs (adhérents ou pas) (...)

En 2015, le Snac comptait 4 salariés permanents (mais en réalité moins de 3 équivalents temps plein). Une structure légère pour des raisons budgétaires, mais avec un personnel peu nombreux, votre organisation parvient cependant à assurer une bonne disponibilité pour les auteurs et les compositeurs, adhérents ou non, qui la sollicitent (...)

A mi mai, le nombre total des inscrits dans les différents groupements du Snac était de 1.558 se répartissant de la façon suivante :

Par secteurs : 29,40 % musiques - 40,30 % livres - 22,80 % audiovisuel, y compris adaptation doublage/sous-titrage - 7,50 %, théâtre et danse (...)

En 2015 les adhérents du Snac étaient composés de 70,25 % d'hommes et 29,75 % de femmes, sans évolution significative de

cette répartition.

Quelques chiffres encore sur votre syndicat et les activités de votre délégué général menées pour votre compte.

« En 2015, le Snac était présent ou représenté (...) dans plus de 300 réunions tous secteurs et sujets confondus. »

En 2015, le Snac était présent ou représenté par son délégué général ou ses représentants désignés dans plus de 300 réunions tous secteurs et sujets confondus : rendez-vous politiques et/ou réunions au ministère de la Culture, au ministère des Af-

aires sociales, réunions dans différentes structures ou organisations (Ircac, Afdas, CNL, CNC, sociétés d'auteurs) pour assumer une représentation collective des auteurs et des compositeurs.

Le Snac c'est aussi des consultations juridiques pour des auteurs adhérents ou non. En 2015, plus de 290 rendez-vous juridiques ont été fixés, sur place dans nos locaux à Paris ou par téléphone.

Les réunions nécessaires à l'organisation des travaux et à la prise de positions exprimées par le syndicat ont représenté : 11 conseils syndicaux, 49 réunions des différents groupements, 19 réunions de groupes de travail (communication, anniversaire 70 ans, négociations musiques, rédaction lettre ouverte sur évolution droit d'auteur) (...)

En 2015, le Snac avait 3 membres personnes morales. Elles ont pour objet social de tenter de réunir les auteurs de différents secteurs : la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (plus de 1.300 adhérents), l'Union des compositeurs de musiques de films (une

centaine d'adhérents) et l'Union des scénographes (une cinquantaine d'adhérents).

2. La nature des activités menées par le Snac :

Sur le plan collectif (voir développements dans document sur le site www.snac.fr)

Sur le plan individuel (voir développements dans document sur site)

Les activités diverses du syndicat en 2015 (voir développements dans document sur site)

La protection des œuvres des auteurs (voir développements dans document sur site)

3. Actions du Snac pour la collectivité

3.1 – dossiers sociaux :

• RAAP : (...) une nouvelle proposition de réforme du régime de retraite complémentaire des artistes auteurs a été faite par le conseil d'administration du RAAP. Sans les actions menées par les organisations d'auteurs, à la demande de leurs adhérents, rien n'aurait changé quant à la réforme initiale annoncée en 2015 dans un courrier signé du président du RAAP.

La nouvelle proposition est tout de même sensiblement différente de la version initiale, elle va dans le sens de nos propositions mais malheureusement elle s'arrête avant de rejoindre celles-ci.

La réforme s'appliquera en 2016 sur la base des revenus 2015.

Le taux d'appel de cotisation montera progressivement en charge entre 2016 et 2019 (revenus 2016 5 %, revenus 2019 8 %). Les auteurs qui le souhaiteraient pourront demander à se voir appliquer le taux de 8 % dès les revenus 2016.

Et évidemment, depuis la date de cette signature du décret, le 30 décembre 2015, le RAAP communique beaucoup moins et surtout n'apporte toujours pas les réponses ou

certaines réponses aux légitimes questions des auteurs.

Il reste encore au moins un problème essentiel dans cette réforme qui n'a pas été réglé malgré la demande d'une trentaine d'organisations d'auteurs, c'est celui de l'effet de seuil inhérent aux modalités de la réforme. Un auteur qui aura plus de 2.700 Smic horaire (environ 25.000 euros) passera pour un euro de plus du taux de 4 % à 8 %.

• Sécurité sociale des artistes auteurs

Un autre dossier qui se poursuit sur plusieurs exercices. A l'occasion de diverses réunions il est toujours question de l'organisation et des modalités de la concertation autour de la réforme du régime de base de la

sécurité sociale des artistes auteurs.

Une chose est certaine, la décision a été prise (dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale PLFSS 2016) de faire cotiser tous les auteurs au plus tard en janvier 2019 à la retraite de base (...)

Nous sommes vigilants sur ce dossier car il nous semble essentiel de profiter des débats qui auront lieu lors du réexamen des règles de fonctionnement pour discuter :

- des conditions révisées pour prendre en compte dans le périmètre de la sécurité sociale des artistes auteurs les revenus dits accessoires (...)

- de pouvoir inclure ou pérenniser dans le périmètre de la sécurité sociale des auteurs certains droits d'auteur ou certaines activités (...)

• Régularisation des cotisations prescrites

Le Snac a participé aux discussions sur l'élaboration de la circulaire interministérielle relative à l'extension et à l'adaptation de la procédure de régularisation de cotisations prescrites d'assurance vieillesse aux



Crédit : Antoine Cupial

artistes auteurs. Cette procédure permettra d'offrir à certains auteurs la possibilité de valider des périodes de cotisation au régime des auteurs afin d'augmenter leurs droits lors du calcul de leur retraite en réglant rétroactivement des cotisations retraite qui n'avaient pas été payées à l'époque de la perception de certains revenus d'auteur.

• Afdas (...)

3.2 – Sur les actions du Snac sur les questions européennes, je souhaiterai mentionner en particulier la rédaction et la diffusion de la lettre ouverte (en français et en anglais) aux députés européens sur les propositions et recommandations des auteurs « Pour une évolution cohérente du droit d'auteur. Le point de vue des auteurs » (...)

3.3 – Les participations actives du syndicat aux négociations d'accords professionnels pour ce qui concerne le contrat d'édition et ce tant dans le secteur du livre que de la musique (...)

Le Snac a poursuivi et renforcé ses actions concernant le contrat d'édition dans le secteur musical, en prenant au cours de l'exercice diverses initiatives en lien avec l'Unac et l'UCMF et en parvenant à certains résultats pour davantage motiver le ministère de la Culture quant à l'intérêt de suivre ce dossier (...)

Le Snac est pleinement dans son rôle lorsqu'il préconise, qu'il propose ou qu'il discute les évolutions législatives nécessaires pour les auteurs professionnels (...)

3.4 – LCAP, loi création, architecture et patrimoine

Le Snac a participé aux débats avec les parlementaires autour de cette loi qui ne restera sans doute pas comme une grande loi sur la création.

En effet, les éléments ou les parties de la loi

qui concernent spécifiquement les auteurs ou certains d'entre eux et les droits d'auteur ou le partage de la valeur ne vont pas significativement bouleverser les équilibres de l'ensemble des métiers d'auteurs.

4. Quelques unes des actions menées par ou pour les différents secteurs

MUSIQUES ACTUELLES

• Contrat d'édition dans le secteur musical : actions communes Snac – Unac – UCMF.

A partir de juin 2015, discussions avec les éditeurs représentants de la CSDEM pour envisager les conditions dans lesquelles un Code des usages des rapports auteurs / éditeurs du secteur musical pourrait être rédigé et une modification législative envisagée.

A la fin de l'année 2015, l'ancienne ministre de la Culture, Fleur Pellerin, a signé une lettre de mission à l'inspection des services pour conduire une réflexion sur l'évolution législative du CPI en matière de contrat

d'édition dans le secteur musical (...)

Durant le début de l'année 2016 et jusqu'en avril dernier, plusieurs réunions se sont déroulées au ministère sur la base de l'ordre du jour défini par l'agenda des discussions fixées entre auteurs et éditeurs. Nous avons ainsi abordé avec les éditeurs, sous l'égide du ministère, deux sujets : l'obligation de redditions de comptes et l'obligation de publication.

Les discussions nous ont semblé bloquées car les deux personnes en charge de la mission (Serge Kancel et Isabelle Maréchal) n'avaient qu'un rôle d'observateurs.

Nous avons donc souhaité, avec l'UCMF et l'Unac, que cette mission puisse se poursuivre sous la forme d'une médiation menée par le ministère de la Culture afin d'aboutir à la discussion et à la rédaction d'un Code des

usages redéfinissant les rapports auteurs / éditeurs dans l'environnement actuel de la musique.

Nous attendons la publication du rapport de la mission Kancel-Maréchal remis à la ministre en mars dernier et la communication de la lettre de la ministre qui déciderait de la poursuite des travaux sous la forme d'une médiation.

- Rendez-vous avec Eifel, et MMF.
- ECSA : Jean-Marie Moreau et Wally Badarou représentent le Snac et l'Unac au sein du réseau européen de la musique.

ECSA a organisé le 31 mai la conférence des créateurs avec les organisations européennes de journalistes, de réalisateurs, d'écrivains (...)

• Loi liberté de création, architecture et patrimoine : le secteur musical dans toutes ses composantes, musiques actuelles, contemporaines et à l'image, n'a pas manqué de relever l'absence totale d'éléments concernant leurs secteurs, du moins pour les auteurs-compositeurs (ce n'est pas le cas pour les artistes interprètes de la musique qui obtiennent des dispositions légales nouvelles très utiles et intéressantes). A l'occasion des discussions de cette loi, le ministère de la Culture a commis plusieurs maladresses, voire fautes, ce qui a entraîné une remise en cause de certains éléments de la réglementation des quotas de chansons d'expression française dans les radios (...)

- Dossiers juridiques : (...)
- Beaucoup de représentations de la collectivité doivent être assurées dans le secteur musical (...)

MUSIQUE CONTEMPORAINE

- Le Snac continue de représenter les compositeurs, entre autres au sein de la Seam.
- Peu de demandes d'actions à titre collectif faites par les compositeurs membres du groupement Musique

MUSIQUES A L'IMAGE

Le groupement Musiques à l'image, dont la création en tant que groupement autonome est relativement récente, a tenu un certain nombre de réunions et pris en charge la discussion et le suivi de différents sujets :

- Révision des barèmes de répartitions télé de la Sacem.
- Projet de rédaction de fiches pratiques à destination des compositeurs sur différents sujets.
- Rendez-vous avec la responsable des répartitions de droits voisins (Adami).
- Projet d'élaborer un contrat type de commande ou à tout le moins des clauses type recommandées.
- Réflexion en lien avec l'UCMF et la Sacem d'envisager l'organisation d'Etats généraux de la musique à l'image.

BANDE DESSINÉE

Le groupement des auteurs de bande dessinée (dessinateurs, scénaristes et coloristes), créé en 2007, semble être arrivé « à maturation », ses effectifs sont stables ou même en légère diminution.

(...) des sujets sociaux : la réforme des cotisations au régime des artistes auteurs professionnels, les discussions autour de la réforme de la sécurité sociale et en particulier la façon de pouvoir intégrer dans les revenus personnels des auteurs les revenus provenant de l'exploitation des livres au format numérique négociés directement par les auteurs avec les plateformes.

Le SnacBD a été sollicité pour participer à la réflexion autour de l'organisation future du FIBD d'Angoulême (...)

Le SnacBD a mené certaines actions d'informations lors des Festivals de Saint Malo (réunion publique) et d'Angoulême (participation aux Etats généraux de la bande dessinée) et lors du Salon du Livre de Paris, en lien avec la Charte des auteurs, par une Tri-

bune cosignée (...)

Décision rendue dans le dossier contentieux soutenu par le syndicat, Marc Voline c/ Editions Glénat, le 24 mars 2016, donnant raison à l'auteur-traducteur et condamnant l'éditeur au motif de la réparation des atteintes aux droits moraux et patrimoniaux de l'auteur.

DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE

- Interventions dans les facs (Nice, Lille, Strasbourg) (...)
- Lettre à la ministre de la Culture pour solliciter une audition afin de sensibiliser le cabinet de la ministre à l'activité d'adaptation (doublage / sous-titrage) (...)
- (...) une réunion à la Sacem pour aborder avec les responsables de différents services la gestion de la diffusion des sous-titres en versions multilingues mais aussi poser diverses questions concernant la perception et la répartition pour les auteurs de doublage / sous-titrage.
- Réunion de travail sur le statut des traducteurs de scénario (du français vers une autre langue).

LETTRES

- Participation soutenue aux activités du CPE (Conseil permanent des écrivains).
A l'ordre du jour de ces discussions et des différentes réunions de cette année : la compensation inter-titres, les modalités de provision sur retours, les redditions de comptes au regard des nouvelles dispositions légales résultant de la loi de 2014 applicables pour la première fois et pour tous les contrats d'édition aux relevés de ventes portant sur l'année 2015, la transparence des comptes (rédaction d'un glossaire), le contrôle des comptes (rédaction d'une

clause d'audit ou d'une procédure de justification des comptes).

- Le Snac a participé au comité de réflexion et d'élaboration des questionnaires nécessaires à l'enquête menée par le ministère de la Culture sur les écrivains du livre.
- Actions juridiques : le Snac aide et soutient un certain nombre d'écrivains dans leurs démarches auprès des éditeurs pour l'application des contrats, la reddition de comptes, le respect de leur droit moral.
- Pour la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (membre du Snac) : les consultations juridiques pour leurs adhérents et les rendez-vous chez certains éditeurs ont représenté en moyenne au cours de l'année de 18 à 25 heures par mois.

AUDIOVISUEL (Cinéma, Télévision, Multimédia, Radio)

- Le Snac participe aux réunions et actions menées par le Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc).
- Des actions ponctuelles, entre autres autour de la présentation de la Convention Initiale entre Auteurs, lors de différents festivals par l'intermédiaire de Dominique Datto-la ou d'Antoine Cupial (Groland – Toulon – Valence).
- Audiodescription : reprise de certaines discussions au sein du groupement pour envisager de nouvelles actions auprès de la SACD et du CNC.

THÉÂTRE – DANSE – SCÉNOGRAPHIE

On ne peut que faire le constat que le niveau des activités collectives ou individuelles du Snac concernant les auteurs des secteurs du spectacle vivant n'est certainement pas à la hauteur de l'importance et de la diversité des métiers et des problèmes.

La présidente Simone Douek donne la parole à la salle pour discuter du rapport moral ou du rapport d'activités.

Interviennent entre autres dans le cadre de cet échange : Bessora Nan Nguema, Christian Clozier, Maurice Cury, Jean-Claude Petit, Wally Badarou, Jean-Marie Moreau, Henri Nafilyan, Pierre-André Athané, Dominique Dattola, Jean-Louis Sarthou, Jean Fauque, Patrick Sigwalt, Jacques Coulardeau, Sabine de Andria, Marco Attali, Antoine Cupial, Mathieu Gabella, Hélène Pince, Vincent Le Masne.

Le rapport moral de la présidente est adopté à l'unanimité (moins 1 abstention).

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité (moins 1 voix contre et 2 abstentions).

■ Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Le détail du compte de résultats que je vais vous présenter, ainsi que la validation des comptes faite par le Commissaire aux comptes vous donneront une vue exacte de la situation comptable du syndicat pour l'année 2015.

Il y a une légère baisse de nos recettes (- 0,95 %) qui ont été de 279.668,81 euros et une diminution de nos dépenses (- 1,70 %) qui ont été de 298.797,66 euros.

Notre résultat « d'exploitation » présente un déficit au 31 décembre 2015 de 19.128,85 euros, toutefois si l'on tient compte des intérêts sur les réserves et la trésorerie disponibles placés en 2015, soit 3.709,85 euros, et des charges exceptionnelles, soit 221 euros, le résultat courant au 31 décembre 2015 est un déficit de 15.419 euros.

Ce déficit 2015 est financé par un prélèvement sur les réserves. Vous trouverez le quantum des liquidités restant disponibles au 31.12.2015, dans la page « détail du bilan actif ». Les réserves du Snac restent à un niveau raisonnable ce qui permettra d'assumer toutes les charges du syndicat, y compris l'organisation de son 70e anniversaire.

Recettes

Cotisations fixes et redevances proportionnelles : 114.383,54 € (- 1,34 %)

Frais de dossiers dépôts : 67.423,60 € (- 6,40 %)

Subventions, participations financières, dons

et remboursements divers :

84.933,44 € (+ 1,16 %)

- Sacem fonctionnement : 60.000 €

- Sacem Ecsa : 20.000 €

- Ministère de la Culture pour fonctionnement : 3.000 €

- Remboursements divers (frais avancés par le Snac) : 1.933,44 €

Remboursements frais juridiques, contributions juridiques, ventes Bulletin : 12.928,23 €

Dépenses

Salaires et traitements : 135.010,22 €

Charges sociales : 59.707 €

Impôts, taxes et versements assimilés : 4.824 € (- 7,86 %)

Charges diverses internes et externes : 99.256,44 € (- 4,54 %)

Le Conseil Syndical, après en avoir discuté, n'a pas estimé possible d'envisager une modification du montant de la cotisation fixe. Si votre assemblée générale en convient, la cotisation fixe annuelle restera donc au montant de 85 €, les modalités de calcul de la redevance proportionnelle restant inchangées.

Je vous demande d'approuver les comptes qui vous ont été préparés par la Fiduciaire de l'Ouest, comptes qui ont été certifiés par le commissaire aux comptes, le Cabinet EUROPE CONSULTANTS représenté par Monsieur Julien Durand.

Je vous demande également de donner qui-

tus à votre trésorier, à votre trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion des fonds de votre organisation pour l'année 2015.

Avant de procéder au vote et à l'approbation

■ Rapport de la Commission de contrôle, par Laurent Mantel

La Commission de Contrôle nommée le 15 juin 2015 lors de notre précédente Assemblée Générale était composée de : Xavier Bazot – Antoine Cupial – Vincent Le Masne – Jeannine Rayssac – Yusuf Samantar et moi-même.

Aux termes des statuts du Snac, cette commission doit :

- d'une part, veiller à la régularité statutaire de la tenue et des délibérations du Conseil Syndical,
- d'autre part, s'assurer de l'exactitude des comptes du Syndicat.

Pour ce qui est de la première mission, nous pouvons attester de la régularité des délibérations du Conseil au cours de l'exercice qui

de ce rapport de trésorerie, je suis à votre disposition pour répondre aux questions ou apporter les précisions utiles à ceux qui le souhaiteraient.

s'achève et pendant lequel nos règles statutaires ont été suivies.

Par ailleurs, nous avons eu la possibilité d'examiner les documents financiers et pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre tâche de contrôle de l'exactitude des comptes. La Commission est donc en mesure de certifier l'exactitude du compte d'exploitation 2015 que le trésorier vient de vous présenter.

Nous concluons, Chers Confrères, en vous demandant d'approuver nos comptes et de donner quitus à notre trésorier, Serge Lecoq, à notre trésorier adjoint, Jacques Coulardeau et aux membres de la Commission de Contrôle.

■ Rapport du Commissaire aux comptes : Julien Durand

En application des obligations de présentation des comptes faites au Snac pour cette assemblée générale et à la demande du Commissaire aux comptes Julien Durand (qui ne pouvait être présent aujourd'hui), le délégué général du Snac donne lecture à l'assemblée générale du rapport du CAC sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementaires.

Après présentation des comptes par le trésorier, après intervention d'un représentant de la commission de contrôle et après avoir entendu la lecture des interventions du commissaire aux comptes, l'AG vote (à l'unanimité moins 3 abstentions) le rapport du trésorier et (à l'unanimité) le rapport de la commission de contrôle.

A l'unanimité moins 2 abstentions, l'AG donne quitus au trésorier, au trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion de l'année 2015.

■ L'AG approuve la désignation des représentants des groupements pour l'exercice 2016-2017

AUDIOVISUEL (cinéma – télévision – multi-média – radio) :

Auteurs de l'écrit : Vanessa Bertran – Jean-Claude Carrière – Antoine Cupial – Laurent

Mantel

Auteurs de l'image : Dominique Dattola – Youri

Radio : Mariannick Bellot – Simone Douek

MUSIQUES CONTEMPORAINES : compositeurs de musiques instrumentales, vocales et informatiques : Henri Agnel – Yves de Bujadoux – Christian Clozier – Christian Dachez – Thierry Machuel – Patrice Mestral – Henri Nafilyan – Frédéric-André Rossille – Bernard Thomas – Daniel Tosi

MUSIQUES A L'IMAGE : compositeurs et arrangeurs : Pierre-André Athané – Christophe Héral – Patrick Sigwalt – Yan Volsy

MUSIQUES ACTUELLES (chanson, variétés, jazz) : auteurs et/ou compositeurs et/ou arrangeurs : Marco Attali – Wally Badarou – Serge-Dominique Lecoq – Dominique Pankratoff – Jean-Claude Petit – Jean-Max Rivière – Manou Roblin
Présidents d'honneur : Claude Lemesle – Jean-Marie Moreau

THÉÂTRE – DANSE - SCÉNOGRAPHIE :
Auteurs dramatiques : Michel Bellier – José Valverde
Danse : Cécile Däniker – Ana Yépès

DOUBLAGE/SOUS-TITRAGE : Sabine de Andria – Pierre Calamel – Laure-Hélène Cesari – Caroline Hartman – Odile Manforti – Clotilde Maville – Caroline Mégret – Sylvestre Meininger – Blandine Ménard – Patrick Siniavine

LETTRES : Xavier Bazot – Jacques Coulardeau – Bessora Nan Nguema – Marie-Christine Navarro – Jean-Louis Sarthou

Président d'honneur : Maurice Cury

BANDE DESSINÉE : Marc-Antoine Boidin – Elvire de Cock – Gérard Guéro – Ronan Le Breton – Christelle Pécout



L'AG approuve la composition de la Commission de contrôle pour 2016-2017 :
Joshua Darche – Mathieu Gabella – Vincent Le Masne – Jeannine Rayssac – Yusuf Samantar – Joël Savdié.



Diffusez ce bulletin au format numérique auprès de vos ami(e)s qui ne sont pas encore adhérent(e)s !



PRÉSIDENT

Pierre-André ATHANÉ

TRÉSORIER

Serge Dominique LECOQ

TRÉSORIER ADJOINT

Jacques COULARDEAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Maurice CURY
Claude LEMESLE
Jean-Marie MOREAU

VICE-PRÉSIDENTS AUTEURS

Marc-Antoine BOIDIN
Dominique DATTOLA – Odile MANFORTI
Bessora NAN NGUEMA
Patrick SINIAVINE

VICE-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS

Wally BADAROU
Christian CLOZIER
Jean-Claude PETIT
Patrick SIGWALT

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNAC – N°126 – JUILLET 2016 – 2 €

SNAC - 80 rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : 01 48 74 96 30 - Courriel : contact@snac.fr - Site : www.snac.fr